

# PHOTOVOLTAÏQUE - NOTE BREVE ET SYNTHÉTIQUE 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 040-214002834-20240402-DE2024041-BF



Des panneaux photovoltaïques ont été installés en 2022 sur le toit du nouveau restaurant scolaire de Buglose. L'installation ne comprenant pas de dispositif de stockage d'électricité, la totalité de la production est renvoyée sur le réseau public de distribution et donc revendue à EDF.

Le contrat d'achat d'électricité a été signé en janvier 2024 avec EDF pour la période du 09/06/2022 au 08/06/2042.

La facturation à EDF est annuelle et réalisée depuis la plateforme EDF OA.

Les tarifs pratiqués par EDF sont les suivants :

- prime : 3 060 €

- énergie produite : 0.06 €/ kWh jusqu'au plafond de 28 800 kWh produit. Au delà, 0.05 €/ kWh.

Le budget Photovoltaïque relève de l'instruction comptable M4.

## - Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
PHOTOVOLTAÏQUE de SAINT-VINCENT-DE-PAUL	28 279,00	22 000,00	50 279,00
<b>Total</b>	<b>28 279,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>50 279,00</b>

\* Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques

Le budget Photovoltaïque intègre l'installation du générateur réglée en 2022 sur le budget communal. Il est assujéti à la TVA ; les crédits prévisionnels inscrits au budget sont en hors taxes.

Pour la première année, une subvention de la Commune de 23 000,00 € a été prévue.

Il s'équilibre à :

- 28 279,00 € en section d'exploitation,

- 22 000,00 € en section d'investissement.

- Représentation graphique du budget principal -

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 040-214002834-20240402-DE2024041-BF



Dépenses

Recettes

Dépenses

Recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général : 6 279,00 €
Autre : 1 467,00 €
Epargne brute : 20 533,00 €

Dotations et participations : 23 000,00 €
Produit des services : 5 279,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Immobilisations corporelles: 22 000,00 €
Autre : 0,00 €

Autre : 1 467,00 €
Epargne brute : 20 533,00 €

